



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-224

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**Utilisation du stade et du complexe Basly
Kermesse des petits bonheurs / les 29 et 30 juin 2026**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la kermesse des petits bonheurs, il importe de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents en réglementant l'utilisation du stade et complexe Basly

ARRETE



Article 1^{er} : Le stade et le complexe Basly seront interdits à toute personne non autorisées à l'occasion de la kermesse des petits bonheurs les lundi 29 juin et mardi 30 juin 2026 de 7H30 à 17H30.

Article 2 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **1 5 JUIN 2026**

Le Maire,

David THELLIER

Publié le **1 5 JUIN 2026**